

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2023

Le 6 avril 2023 à 14 heures 30, le Conseil municipal de Dammarie-sur-Loing, dûment convoqué le 1^{er} avril 2023 s'est réuni en séance publique et session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre DUCARDONNET, Maire.

Présents : Alexandre DUCARDONNET (Maire), Denis SALIN (1^{er} adjoint), Rose-Anne BONNEAU (2^{ème} adjointe), Julien CHENAULT, Jean-Pierre BEAUCHENE, Patricia LE FUR, Gilbert DEBOST, Michel LACHEZE, Sylvie REINE.

Excusée : Béatrice BEAUTE (3^{ème} adjointe) donne pouvoir à Patricia LE FUR

Secrétaires de séance : Sylvie REINE et Rose-Anne BONNEAU

Séance de ce jour ouverte à 14 heures 30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2022 : Après sa lecture par M. le Maire, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Titularisation de Pauline BALLANGER :

Pauline a un poste multifonction (accompagnement des enfants dans le car des maternelles et élémentaires, ménage dans les locaux de la municipalité et les travaux pour l'entretien des espaces verts...), tout cela sans aucun problème et avec sérieux.

Vote avec une voix contre, Mr Lachèze informe qu'il est contre cette titularisation.

Stagiairisation de Marie DESTRIEUX :

Le salaire de Marie Destrieux est pris en charge par la poste. La mairie assure la gestion du personnel. Marie est ponctuelle, appréciée des clients, il n'y a pas eu d'incidents depuis son arrivée à ce poste.

Vote avec une voix contre, Mr Lachèze informe qu'il est contre cette stagiairisation.

Vente terrain au bord du canal aux Bruxelles :

Une proposition de vente pour un terrain au bord du canal aux Bruxelles avait été faite en mairie mais il apparaît sur le cadastre que ce terrain appartient aux Voies Navigables de France. Donc ce point n'est plus à l'ordre du jour.

Résiliation bail emphytéotique maison Tariol :

Mr le Maire rappelle l'historique de ce bail. En 1995, un bail emphytéotique de 55 ans est signé entre LOGEM LOIRET et la municipalité pour la réalisation de logements sociaux. La fin du bail est donc prévue en 2050.

Depuis de nombreuses années, plus aucune personne ou famille ne réside dans ces logements. Ils sont donc vides et laissés sans chauffage et entretien. Cette maison est située en plein centre bourg, des logements non occupés et se dégradant ne donne pas une bonne visibilité de notre commune.

La municipalité souhaite résilier ce bail et racheter ce bien pour envisager à nouveau des projets : touristique ou autres. Après des appuis du sénateur Hugues SAURY et des appels auprès d'un avocat, Mr Le Maire engage des négociations avec le président de LOGEM LOIRET pour résilier ce bail et obtenir le rachat de ce bien. Une proposition est en cours.

Des devis pour l'estimation des travaux sont proposés : 38 400 euros de travaux avec une proposition d'environ 12 000 euros d'achat (payable sur trois ans pour la commune). Il est précisé que la totalité des frais notariés seront supportés par LOGEM.

Après échange le Conseil municipal propose de faire venir des artisans afin d'établir également des devis de travaux à envisager.

Nomination d'un référent déontologique

Depuis 2015 et l'instauration d'une charte « de l' élu local », intégrée dans le CGCT à l'article L. 1111-1-1, les élus locaux sont tenus de respecter des principes déontologiques. Le décret N° 2022-1520 du 6 décembre 2022 ainsi que l'arrêté du même jour précise qu'un référent doit être désigné par délibération au plus tard avant le 1^{er} juin 2023. En indiquant la durée du mandat, les modalités et les moyens mis en œuvre. Le Conseil municipal doit donc chercher des personnes de la commune pouvant remplir cette fonction et le voter lors d'un prochain conseil municipal.

Nomination d'un délégué à la protection des données personnelles :

Le règlement général pour la protection des données (RGPD) et la loi informatique et libertés obligent chaque commune à désigner un délégué à la protection des données personnelles. Le conseil municipal doit interpellé des personnes de la commune pouvant remplir cette fonction et voter cette nomination lors d'un prochain conseil municipal.

Demandes de subventions :

En mairie, plusieurs associations ont fait une demande de subvention pour l'année 2023. Nous appliquons les choix du conseil ultérieur soit 10 euros par Dammarien adhérent dans les associations.

- Sports Loisirs Culture de Chatillon Coligny : 14 enfants et 15 adultes soit un montant de 290 euros.
- Les Amis du musée : redemander le nombre d'adhérents
- Il en sera de même pour d'autres demandes de subventions d'associations.

Délibération acceptation don de M. SERRA :

Ce don correspond à un prêt de tables et de chaises en 2021 à Mr SERRA

Vote accepté à l'unanimité

Délibération provisions créances en non-valeur et irrécouvrable

Le Trésor Public a répertorié une créance de 12 300 € due à la commune depuis 2011, nous devons les passer en charge dans le budget primitif.

Depuis 2015, le trésor public a calculé le montant total des impayés des taxes d'assainissement de la commune soit environ 11 700 €. Un montant de 2 500€, soit 500 euros en non-valeur et 2 000 euros recouvrable, sera passé en charges. Le minimum obligatoire à débiter étant 15% de la créance.

Vote à l'unanimité

Délibération budget principal compte administratif (commune) :

2023	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	375 641,46 €	441 820,02 €	66 178,56 €
Report excédent de fonctionnement N-1 (002)		161 477,42 €	161 477,42 €
Sous total	375 641,46 €	603 297,44 €	227 655,98 €
Investissement	69 951,41 €	137 000,48 €	67 049,07 €
Solde d'exécution positif reporté de N-1 (001)	73 542,95 €		- 73 542,95 €
Sous total	143 494,36 €	137 000,48 €	- 6 488,27 €
Total	519 135,82 €	740 297,92 €	221 162,10 €

Vote à l'unanimité

Délibération budget principal primitif :

2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	542 389,50 €	321 227,40 €
Report excédent de fonctionnement N-1 (002)		221 162,10 €
Sous total	542 389,50 €	542 389,50 €
Investissement	87 033,20 €	93 521,47 €
Solde d'exécution positif reporté de N-1 (001)	6 488,27 €	
sous total	93 521,47 €	93 521,47 €
Total	635 910,97 €	635 910,97 €

Vote à l'unanimité

Mr LACHEZE quitte la séance à 16 h 45

Délibération budget annexe Compte Administratif : Assainissement

2023	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	63 636,28 €	99 862,58 €	36 226,30 €
Report excédent de fonctionnement N-1 (002)	78 009,03 €		- 78 009,03 €
Sous total	141 645,31 €	99 862,58 €	- 41 782,73 €
Investissement	22 248,54 €	36 546,95 €	14 298,41 €
Solde d'exécution positif reporté de N-1 (001)	17 419,63 €		- 17 419,63 €
Sous total	39 668,17 €	36 546,95 €	- 3 121,22 €
Total	181 313,48 €	136 409,53 €	- 44 903,95 €

Vote à l'unanimité

Mr DEBOST quitte la séance à 17 h 15 et donne pouvoir à Mr BEAUCHESNE

Délibération budget annexe primitif : assainissement

2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92 435,89 €	134 218,62 €
Report excédent de fonctionnement N-1 (002)	41 782,73 €	
Sous total	134 218,62 €	134 218,62 €
Investissement	82 069,32 €	85 190,54 €
Solde d'exécution positif reporté de N-1 (001)	3 121,22 €	
sous total	85 190,54 €	85 190,54 €
Total	219 409,16 €	219 409,16 €

Vote à l'unanimité

Délibérations des taux 1259 (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) :

L'état ayant augmenté la base de la valeur locative de 7.01 %, le conseil municipal choisit donc de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

Taxe foncière bâtie 34.26 %

Taxe foncière non bâtie 42.74 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 9.50 %

Vote à l'unanimité

Délibérations sur les modalités d'utilisation d'un véhicule communal par les agents :

Le Conseil municipal délibère sur le fait que les agents communaux doivent inscrire sur un cahier l'utilisation de tous véhicules roulants : tracteur, tondeuse, balayeuse... le jour, la date, le véhicule utilisé ...

Il en est de même pour les conseillers, adjoints et maire.

Vote à l'unanimité

Mme LE FUR Patricia quitte la séance à 17h30.

Questions diverses :

- Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le devis pour le remplacement de la gouttière de la salle polyvalente par l'entreprise Rat d'un montant de 5 800 euros
- Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les devis concernant l'assainissement :
 - Remplacement de la pompe de relevage pour un montant de 5 908 €,
 - Réparation d'un agitateur pour 2 104 €,
 - Démontage du dégrilleur pour 2 330 €.
- Un tableau des différents devis en attente de validation est présenté aux conseillers :
 - * Sécurité routière. Panneaux de signalisation des hameaux aux Comnailles, Bourgoins et Gaudolles.
 - * Pour l'église : - Déplacement de l'ancien autel à hauteur de 50% du devis,
 - mise aux normes de l'installation électrique,
 - remplacement des ampoules filaments par les luminaires LED,
 - démoussage de la toiture côté nord par un drone.
 - *Station d'épuration :
 - réparation du second agitateur,
 - remplacement du système de transmission des alarmes de la station d'épuration.
- Pour information Pauline Ballanger sera à temps complet pour le travail à la commune la semaine du 24 au 28 avril 2023 car la précédente elle travaille pour la Communauté de communes.
- Le Conseil municipal a voté une prime à Virginie MORARD de 700 euros en complément des 300 euros déjà versé ultérieurement. Il en sera fait de même pour les autres employés au prorata de leurs heures.

La séance est levée à 18 heures.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les membres du conseil municipal

